

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 janvier 2010 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, madame Nathalie Chayer, messieurs Guillaume Bouvrette, Mario St-Charles et Tom Whitton formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h04.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour et nomination d'une secrétaire**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2010-01-14.001

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et de nommer Carole Leduc comme secrétaire de la présente assemblée.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2009 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2009**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2010-01-14.002

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2009 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2009, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**1.4 Procès-verbal de correction – Approbation d'une dérogation mineure – résolution 2009-11-19.329 (ajout du numéro de cadastre)**

---

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière par intérim dépose un procès-verbal de correction amendant l'approbation d'une dérogation mineure, résolution 2009-11-19.329 (ajout du numéro de cadastre) afin de corriger un oubli et de le rendre conforme à la décision du conseil.

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Jean Théobald et Barbara Julian c. 9135-9307 Québec inc. - Règlement hors Cour**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2010-01-14.003** D'ACCEPTER une entente hors Cour, pour la somme de 5 000\$, dans le dossier Jean Théobald et Barbara Julian c. 9135-9307 Québec inc., suite à la recommandation de notre avocat, Me Steve Cadrin, datée du 9 décembre 2009.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

La greffière dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 décembre 2009

**4. Première période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions mais aucun citoyen n'interroge le conseil.

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Approbation de la liste des chèques émis – décembre 2009**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2010-01-14.004** DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2009 et montrant un total de :

- |   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| ➤ | Fonds général :                        | 2 159 985,30 \$ |
| ➤ | Fonds de dépenses en immobilisations : | 126 415,06 \$   |

**ADOPTÉE**

**5.2 Adoption du budget de l'O.M.H. de Deux-Montagnes pour l'année 2010**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2010-01-14.005** D'APPROUVER le budget 2010 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Deux-Montagnes, daté du 15 décembre 2009 et affichant un montant total de 773 821 \$.

**ADOPTÉE**

**5.3 Adoption du budget 2010 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides**

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CIT) a dressé les budgets pour le transport régulier et le service de transport adapté pour l'exercice financier 2010 ;

CONSIDÉRANT que l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, applicable au CITL en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal*, prévoit que les budgets du CIT doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2010-01-14.006**

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2010 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides, les budgets pour le service de transport régulier et le service de transport adapté.

DE PAYER au CIT, le premier du trimestre, la contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente constituant le CIT.

DE RECONNAITRE que tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires*.

**ADOPTÉE**

**5.4 Participation financière à la mise en place d'un portail WEB – Régime de retraite des employés**

CONSIDÉRANT la proposition des actuaires conseils *Bergeron et Associés inc.* pour la mise en place d'un portail WEB ;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Finances, madame Marie-Josée Boissonneault, daté du 6 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2010-01-14.007**

D'ACCEPTER une participation financière à la mise en place d'un portail WEB concernant l'administration du Régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes, pour un montant maximal de 3 500 \$, plus les taxes applicables. Il est entendu que les coûts mensuels d'exploitation seront défrayés par le comité de retraite.

**ADOPTÉE**

**5.5 Étalement de la variation des valeurs imposables du rôle d'évaluation**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2010-01-14.008** QUE la Ville de Deux-Montagnes se prévale des dispositions de l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale, afin d'étaler la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière pour les années 2010, 2011 et 2012.

Il est également résolu que l'étalement s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites au rôle mentionné au paragraphe précédent et aura effet pendant les exercices financiers auxquels s'applique ledit rôle.

**ADOPTÉE**

**5.6 Tremblement de terre en Haïti – Aide financière**

CONSIDÉRANT le tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010 en Haïti ;

CONSIDÉRANT les conséquences d'une telle catastrophe ;

CONSIDÉRANT l'opération d'aide humanitaire internationale qui se mobilise afin d'aider les sinistrés ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Deux-Montagnes de contribuer à l'effort d'aide international ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2010-01-14.009** DE VERSER une somme de 3 500\$ à un organisme chargé d'apporter de l'aide essentielle humanitaire à la suite du tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010 en Haïti.

**ADOPTÉE**

**6. Greffe**

**6.1 Dépôt – Certificats du Greffier – Règlements 1380 et 1381**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des règlements numéro 1380 et 1381 de la Ville de Deux-Montagnes.

**6.2 Nomination d'une greffière et responsable de l'accès aux documents par intérim**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Alexandre Verdy, directeur des Services juridiques et greffier ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2010-01-14.010** D'ENTÉRINER l'entente avec madame Carole Leduc à titre de greffière et responsable de l'accès aux documents par intérim, et ce, depuis le 4 janvier 2010 ;

D'AUTORISER madame Carole Leduc à signer tout document pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**7. Règlements municipaux**

**7.1 Adoption du règlement numéro 1383 prévoyant la réalisation d'un plan directeur d'égout et d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 200 000 \$ à ces fins**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2010-01-14.011**

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 1383, intitulé *Règlement prévoyant la réalisation d'un plan directeur d'égout et d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 200 000 \$ à ces fins*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**7.2 Adoption du règlement numéro 1387 – Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2010-01-14.012**

D'ADOPTER le règlement numéro 1387 intitulé *Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**7.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 1384 – Règlement décrétant des travaux de réfection du parc Moir pour la somme de 450 000 \$**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2010-01-14.013**

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 1384, intitulé *Règlement décrétant des travaux de réfection du parc Moir ainsi qu'un emprunt de 450 000 \$ à ces fins*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

Pour la proposition

Mario St-Charles  
Tom Whitton  
Marc Lauzon

Contre la proposition Nathalie Chayer  
Guillaume Bouvrette

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

**7.4 Adoption du règlement d'emprunt numéro 1385 – Règlement décrétant des travaux de mise aux normes et d'amélioration de la salle de spectacle de la Polyvalente Deux-Montagnes pour la somme de 550 000 \$**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2010-01-14.014**

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 1385, intitulé *Règlement décrétant des travaux de mise aux normes et d'amélioration de la salle de spectacle de la Polyvalente Deux-Montagnes ainsi qu'un emprunt de 550 000\$ à ces fins*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

Pour la proposition Mario St-Charles  
Tom Whitton  
Marc Lauzon

Contre la proposition Nathalie Chayer  
Guillaume Bouvrette

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

**7.5 Adoption du règlement numéro 1386 – Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2010 de la Ville de Deux-Montagnes**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2010-01-14.015**

D'ADOPTER le règlement numéro 1386, intitulé *Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2010 de la Ville de Deux-Montagnes*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

Pour la proposition Mario St-Charles  
Tom Whitton  
Marc Lauzon

Contre la proposition Nathalie Chayer  
Guillaume Bouvrette

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

- 7.6 **Adoption du second projet de règlement numéro 1382 - Règlement modifiant le règlement de zonage 1369 afin de modifier la grille des usages de la zone P2-15 à même une partie de la zone C1-03 en y incluant le lot 1 606 510 et afin de modifier la grille des usages de la zone P2-15 en y permettant spécifiquement l'usage « Services funéraires »**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2010-01-14.016**

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 1382, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage 1369 afin de modifier la grille des usages de la zone P2-15 à même une partie de la zone C1-03 en y incluant le lot 1 606 510 et afin de modifier la grille des usages de la zone P2-15 en y permettant spécifiquement l'usage « Services funéraires »*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**Services aux citoyens**

**8. Loisirs et Services communautaires**

- 8.1 **Entériner l'autorisation à l'association Girls guide of Canada concernant une collecte de bouteilles qui s'est tenue, samedi 9 janvier 2010 de 10h à 12h**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 16 décembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2010-01-14.017**

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée à l'association Girls guide of Canada concernant une collecte de bouteilles qui s'est tenue, samedi 9 janvier 2010 de 10h à 12h.

**ADOPTÉE**

**9. Police**

- 9.1 **Octroi à la firme Denis Breton Chevrolet Itée d'un contrat pour l'acquisition de deux véhicules pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions en juillet 2009 pour l'acquisition de deux véhicules, ensemble police, pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 12 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2010-01-14.018**

D'OCTROYER à la firme *Denis Breton Chevrolet Itée* le contrat ayant pour objet l'acquisition de deux véhicules ensemble police, Chevrolet Impala 2010 selon la soumission datée du 6 juillet 2009, pour la somme de 55 723,86 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.215.00.724.

**ADOPTÉE**

**10. Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h10. Sept citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h55.

**11. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2010-01-14.019**

DE LEVER la présente séance à 21h55.

Signé *Marc Lauzon*  
Marc Lauzon, maire

Signé *Carole Leduc*  
Carole Leduc, greffière par intérim